

Communiqué de presse — Mars 2021

Semaine de l'Épargne Salariale : l'AMF, l'AFG, le Trésor, la Direction Générale du Travail et La finance pour tous se mobilisent pour démocratiser ces dispositifs intéressants tant pour les salariés que les entreprises

Du 22 au 26 mars, l'édition 2021 de la Semaine de l'Épargne Salariale mettra en lumière les avantages de ce système d'épargne collectif qui permet de fidéliser les collaborateurs, dans des conditions fiscales avantageuses. Dans un contexte économique difficile pour certaines entreprises, l'épargne salariale s'affirme comme un dispositif qui bénéficie aux salariés, aux entreprises et à l'ensemble de l'économie.

Cette édition 2021 de la Semaine de l'Épargne Salariale se tiendra en parallèle de la Semaine de l'Éducation Financière. Fidèle à sa vocation pédagogique, elle ambitionne d'informer de manière objective et pratique les salariés et chefs d'entreprise sur ces dispositifs d'épargne de moyen et de long terme. Elle mène notamment ses actions de pédagogie en direction des très petites, petites et moyennes entreprises (TPE/PME).



Des TPE aux grandes entreprises, l'épargne salariale, un dispositif pour investir dans l'avenir des salariés, des entreprises et de l'économie

Accueillant les sommes issues de la participation, de l'intéressement, de l'abondement et les versements des salariés, les dispositifs d'épargne salariale sont des solutions d'épargne à moyen et à long terme qui s'adaptent aux besoins particuliers de chaque entreprise et de chaque salarié.

Regroupée en deux catégories, les PEE (Plan d'Epargne Entreprise) et PER (Plan d'Epargne Retraite Collectif), l'épargne salariale représente 147 milliards d'euros d'encours et concerne près de 11 millions de personnes en France, selon les données de l'AFG. Cependant, les PEE et PER sont encore peu démocratisés dans les plus petites structures : seuls 32% des salariés de TPE/PME indiquent avoir bénéficié d'une épargne salariale au cours des 12 derniers mois contre 70 % dans les grandes sociétés (> à 500 salariés).

Or, l'épargne salariale est un système d'épargne adapté à toutes les entreprises et tout particulièrement intéressant pour les TPE/PME grâce aux dernières réformes en date :

- La Loi PACTE prévoit depuis le 1er Janvier 2019 une exonération du forfait social, taxe de 20%, pour le versement de l'intéressement et de la participation dans les entreprises et associations de moins de 50 salariés et pour le versement de l'intéressement dans les entreprises de 50 à 249 salariés.
- Par ailleurs, la Loi d'Accélération et Simplification de l'Action Publique (ASAP) simplifie la mise en place d'accords d'intéressement, facilitant le partage de valeur au sein des petites structures.

Même si les primes d'intéressement et de participation sont attendues en baisse dans un contexte de crise, l'épargne salariale reste, pour les chefs d'entreprise, un vecteur de fidélisation des salariés et de partage de la valeur créée. Une fiscalité avantageuse et les possibilités d'abonder en font un outil souple et intéressant. Pour les salariés c'est un moyen d'épargner à moindre effort pour

financer des projets de vie à moyen et long terme (mariage, achat de sa résidence principale, retraite...) tout en bénéficiant d'une fiscalité alléguée.

Si les Français montrent un réel intérêt pour les plans d'épargne salariale, seuls 37% des salariés déclarent connaître leur fonctionnement. Il est donc essentiel d'amplifier l'action pédagogique déjà initiée afin d'instaurer une réelle culture de l'épargne salariale auprès des salariés et chefs d'entreprise français.

Une semaine pour faire mieux connaître l'épargne salariale

Du 22 au 26 mars prochains, l'AMF, l'AFG, la Direction Générale du Trésor, la Direction Générale du Travail et La finance pour tous, associés à l'ensemble des teneurs de comptes, aux fédérations patronales et syndicales et aux associations, partenaires de l'événement, lancent l'édition 2021 de la Semaine de l'Épargne Salariale, initiative de Place inaugurée en 2017.

Pendant une semaine, une série de webinaires répondra aux questions des chefs d'entreprise et des salariés. Le site epargnesalariale-france.fr, rénové et modernisé, propose une série d'articles consacrés au sujet et présente la liste complète des événements programmés par les différents partenaires autour de cette semaine. Les salariés comme les chefs d'entreprise peuvent y retrouver toute information utile. Les chefs d'entreprise qui souhaitent mettre en place un dispositif d'épargne salariale se tourneront naturellement vers leur partenaire financier (banque, expert-comptable...) pour mûrir leur projet. En lien avec sa visée pédagogique, la Semaine de l'Épargne Salariale étend son action aux réseaux sociaux au travers d'une campagne conjointe de communication: quiz, données clés, vidéos... Des contenus au format ludique qui impliquent salariés et chefs d'entreprise.

Sources :

- Association de Gestion Financière (AFG), mars 2021
- Étude OpinionWay pour La Semaine de l'Épargne Salariale « Les salariés et l'épargne salariale » mars 2020.

À propos

La Semaine de l'Épargne Salariale est une initiative d'un groupe d'acteurs réunis autour de l'Autorité des marchés financiers, l'Association Française de la Gestion financière, la Direction Générale du Travail, celle du Trésor, et La finance pour Tous.

L'Autorité des marchés financiers est une autorité publique indépendante chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site : amf-france.org

La Direction Générale du Travail prépare, anime et coordonne la politique du travail afin d'améliorer les relations collectives et individuelles et les conditions de travail dans les entreprises.

La Direction Générale du Trésor veille à la régulation et au financement de l'économie et des institutions intervenant en matière d'assurance, de banque et d'investissement sur les marchés financiers.

L'Association Française de la Gestion financière (AFG) est l'organisation professionnelle de la gestion pour compte de tiers. Elle réunit tous les acteurs du métier de la gestion.

La finance pour tous est une association d'intérêt général, agréée par le ministère de l'Éducation Nationale, qui a pour objectif de promouvoir la culture financière du grand public. Visitez notre site : lafinancepourtous.com

Contacts Semaine de l'Épargne Salariale

Delphine Cuny
Autorité des marchés financiers (AMF)
01 53 45 60 39

Adeline de Queylar
Association Française de la Gestion financière (AFG)
01 44 94 96 59

Sophie Liotier
La finance pour tous
01 44 50 00 85

Contacts Presse

Emma Peton
07 86 57 43 45
emma.peton@littlestories.fr

Feyrouz Hassam
06 64 27 23 24
feyrouz.hassam@littlestories.fr